

Tableau de concordance

Grenelle II – Décret français du 24 avril 2012	Page
Gestion d'entreprise durable	
Politique de développement durable	34, 35, 36
Périmètre du reporting	34
Éléments méthodologiques	34
Attestation relative à l'exhaustivité et la sincérité des informations	54, 55, 56
Informations sociales	
Personnel	
- Effectif total et répartition par zone géographique, fonction, sexe et âge	38, 39
- Embauches et licenciements	43
- Dépenses au titre des rémunérations et des avantages	42
Organisation du travail	
- Organisation du temps de travail	41, 42
- Absentéisme	43
Relations sociales	
- Organisation du dialogue social	35, 37
- Bilan des accords collectifs	37
Santé et sécurité	
- Conditions de santé et de sécurité au travail	42
- Accords signés en matière de santé et de sécurité au travail	37
- Accidents du travail	42
Formation et développement des collaborateurs	
- Politiques mises en œuvre en matière de développement des collaborateurs	39, 40, 41
- Nombre d'heures et coûts des formations	40
Egalité de traitement	
- Egalité entre les femmes et les hommes	41
- Emploi de personnes handicapées	41
- Politique de lutte contre les discriminations	36
Promotion et respect des stipulations des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT)	
- Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	37, 38
- Élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession	36
- Élimination du travail forcé ou obligatoire	36
- Abolition du travail des enfants	36
Informations environnementales	
Politique générale en matière environnementale	
- Démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	44, 45
- Actions de formation des salariés sur l'environnement, la santé et la sécurité	40
- Provisions au titre des risques environnementaux	44
Pollution et gestion des déchets	
- Rejets dans l'air	45, 46
- Mesures de prévention, de recyclage et de réduction des déchets	47, 48
- Nuisances sonores	49
- Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	47
Utilisation durable des ressources	
- Consommation d'eau	46, 47
- Matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	48
- La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique	45
- Utilisation des sols	49
Changement climatique	
- Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société	45, 46
Protection de la biodiversité	
- Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	49

Informations sociétales	
Impact territorial, économique et social des activités de la société	
- Impact sur l'emploi et le développement régional	50, 51
- Impact sur les populations riveraines ou locales	50, 51
Relations avec les personnes ou les organisations intéressées	
- Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	35
- Actions de partenariat ou de mécénat	51
Sous-traitants et fournisseurs	
- Prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans la politique d'achat du groupe	36, 37
- L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	48
Loyauté des pratiques	
- Les actions engagées pour prévenir la corruption	37
- Les mesures prises en faveur de la santé, la sécurité des consommateurs	44
Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	35, 36

Rapport du commissaire aux comptes – Développement durable

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de Sartorius Stedim Biotech désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017 (ci-après les « Informations RSE »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

En notre qualité de commissaire aux comptes de Sartorius Stedim Biotech désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017 (ci-après les « Informations RSE »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre les mois de novembre 2017 et février 2018 pour une durée d'environ dix semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé sur la sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225 - 105 - 1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225 - 105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans le rapport de gestion dans la partie présentant les Informations RSE.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené vingtaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.
- Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations

en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes³ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les indicateurs et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente entre 50 % et 91 % des indicateurs environnementaux publiés et entre 10 % et 34 % des indicateurs sociaux publiés.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

¹⁾ Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

²⁾ ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

³⁾ **Indicateurs** : Nombre total de collaborateurs, Nouvelles embauches, Licenciements, Salariés à temps partiel, Nombre d'accidents professionnels, Jours d'absence suite à un accident professionnel, Taux de fréquence, Taux de gravité, Heures de formation, Prestations salariales et salaires et traitements, Consommation d'eau, Eaux usées, Quantité de déchets recyclables, Quantité de déchets non-recyclables évacués, Taux de recyclage, Achat de tonnes de produits chimiques et solvants, Achat de tonnes de polymères, Consommation d'électricité, Consommation de gaz naturel, Consommation de carburants, Quantité totale des émissions de gaz à effet de serre.

Informations qualitatives : Enquêtes régionales et à l'échelle du groupe réalisées auprès de nos collaborateurs, Formations régulières à nos équipes dans les domaines de la santé et la sécurité au travail et celui de la protection de l'environnement, Des normes de sécurité exigeantes, Des critères élevés pour la qualité et la protection de l'environnement, émissions de gaz à effet de serre, (Scope 3), Le soutien financier apporté à des projets liés à l'éducation, la culture, les affaires sociales et le sport, Code de conduite pour les fournisseurs, Code anticorruption

⁴⁾ **Entités audités** : Sartorius Stedim Biotech GmbH, Sartorius Stedim Lab Ltd.

Neuilly-sur-Seine, le 16 février 2018

L'un des commissaires aux comptes,
Deloitte & Associés

Christophe Perrau

Julien Rivals

Associé

Associé
Développement Durable